

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2021-106

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 24 septembre 2021

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 24
 votants : 29

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, Mme Laurette GUEIDAN, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude DUPUY, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Roland POURCHET, Mme Annick HUCHET, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Céline BOYARD, Mme Pascale BRACHET et Mme Sandrine FUSADE.

OBJET :

Création d'un service unifié
pour la mise en œuvre du
plan d'actions du PCAET

M. Roland POURCHET donne pouvoir à Francis DELORT
Mme Annick HUCHET est suppléée par Laurette GUEIDAN
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX
Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY
Pascale BRACHET donne pouvoir à Daniel BOISSERIE
Sandrine FUSADE donne pouvoir à Valérie Isabelle BONIN

SECRETAIRE : Patrice DELAGE

Rapporteur : P. VERGNOLLE

Vu la délibération n°2018-090 du 28 juin 2018 par laquelle le Conseil Communautaire s'est engagée dans une démarche volontaire d'élaboration d'un PCAET ;

Vu la délibération n°2021-075 du 1^{er} juillet 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a adopté le PCAET ;

Considérant qu'afin de mettre en œuvre le plan d'actions du PCAET, il est envisagé de créer un service unifié avec les Communautés de Communes Portes de Vassivière, Briance Combade et Briance Sud Haute-Vienne ;

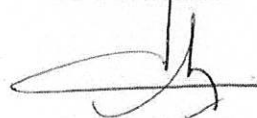
Considérant que le recrutement d'un chargé de mission au sein de ce service sera réalisé prochainement ;

Considérant que ce service constitue un outil juridique de mutualisation permettant de mettre en commun des moyens afin de favoriser la réalisation d'une mission d'intérêt public locale sur un territoire ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **décide** de créer un service unifié pour la mise en œuvre du plan d'actions du PCAET ;
- **autorise** Monsieur le Président à signer la convention de mise en place du service.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20210930-DC2021880233-DE
Date de télétransmission : 04/10/2021
Date de réception préfecture : 04/10/2021

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.